



# CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole

## Formation et conseil

**Dossier central:  
L'accompagnement  
de groupes d'agriculteurs**

p. 14

**Plan Collectif de Restructuration**

p. 22

**Agriculture Biologique: confusion  
sexuelle en viticulture et arboriculture**

p. 12

**n°55**  
PRINTEMPS 2014

L'actualité agricole est aussi  
sur [www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)

# SOMMAIRE



**4** *L'Actu de la Chambre  
d'agriculture de l'Hérault*

**11** *InnovaNews  
Innovations au SITEVI*

**12** *Agriculture biologique :  
confusion sexuelle  
en viticulture  
et arboriculture*





## ÉDITO

L'Etat, au travers de la loi d'avenir en préparation, souhaite engager la France dans la voie de la transition écologique autour du projet agro-écologique « Produisons autrement. » C'est aussi en « consommant autrement » que cette transition sera possible car c'est avant tout le consommateur et le marché qui guident la production.

Comment relever ce défi ? En produisant plus tout en consommant moins de ressources pour faire face au défi alimentaire mondial. Dans ce domaine les efforts de recherche développement doivent se renforcer pour trouver des solutions agronomiques alternatives. C'est par un investissement massif sur la recherche publique, notamment des bios contrôles qu'il faut s'engager pour trouver des solutions pertinentes. Le désengagement concomitant de l'Etat dans le financement de la recherche publique interpelle sur les sens des priorités publiques.

La Chambre d'agriculture s'investit depuis plusieurs années autour de ce chantier de l'agro-écologie dans ses actions de recherche expérimentation et de développement agricole. Le précédent numéro de Chambre info a mis en avant ce sujet et les initiatives de la Chambre d'agriculture dans ce domaine.

Ce nouveau numéro illustre, dans le dossier central, des initiatives d'accompagnement de groupes d'agriculteurs pour la double performance économique et environnementale et le développement de la confusion sexuelle comme pratique alternative utilisée en agriculture biologique.

Ce sont des exemples de réponses apportées par la Chambre d'agriculture aux agriculteurs.

Dans ce numéro, vous trouverez également la rubrique Innovanews qui met en avant des innovations techniques qui répondent aussi à ce défi. Il aborde aussi l'actualité, l'offre de formation du trimestre...

notre objectif étant de vous informer et accompagner...

C'est aussi la période de la déclaration PAC et la Chambre d'agriculture est à votre service pour vous accompagner dans cette démarche.

*Michel Pontier*

*Secrétaire général de la Chambre d'agriculture*

## 14 DOSSIER CENTRAL La Chambre d'agriculture et l'accompagnement de groupes d'agriculteurs

## 21 Le PADH avance : ses acteurs dessinent les grandes lignes de l'agriculture héraultaise pour 2020

## 22 Plan Collectif de Restructuration : à vos dossiers uniques !

## 24 Vie de l'entreprise : les conséquences de la majoration de la taxe foncière pour les agriculteurs

*Déclaration des surfaces*

## 25 Offres de formation

# L'ACTU

## L'excellence dans l'apprentissage

### mise à l'honneur et récompensée

Remise du prix par Jérôme Despey, président de la Chambre d'agriculture et Jean Louis CUNG, directeur de l'EPLFPA.



Dans le cadre des prix aux jeunes apprentis Hérault de la Société d'Entraide de la légion d'honneur, le Président de la Chambre d'agriculture Jérôme Despey, a remis le 16 février dernier, le prix d'apprentissage Agriculture à deux lauréats pour récompenser leur excellence dans leurs parcours remarquables de professionnalisation. Ce prix a pour ambition de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes apprentis du département sélectionnés pour leur travail et leurs mérites. Cette opération est conduite en étroite liaison avec l'ensemble des centres de formation d'apprentis agricoles de l'Hérault et contribue à la promotion des métiers en agriculture. Cette initiative met à « l'honneur » la voie de l'apprentissage comme voie exemplaire de parcours de professionnalisation.

*Les deux lauréats 2014 sont :*

#### **Prix du Courage**

Naeva Draï en CAP Fleuriste.

Maître d'apprentissage : Laurent Albouy « La Loge aux Fleurs », Montpellier au LP Honoré de Balzac, Castelnau-le-Lez.

#### **Prix d'Excellence**

Julien Blondin Bac Pro Agricole Production.

Horticoles en BP Aménagements Paysagers  
Maître d'apprentissage : Bruno Calmels Services Techniques de la ville de Grabels.

CFA Agricole du Lycée Frédéric Bazille à Montpellier.

Caritats,  
les 30 et 31 mai 2014



**A VOS  
AGENDAS!**

## La Chambre d'agriculture et le Syndicat des trufficulteurs

### fêtent la Truffe

Gilbert Serrane et Jérôme Despey



Plus de 5 000 participants et 12 producteurs de truffes étaient au rendez-vous à la traditionnelle Fête de la Truffe ce 12 janvier à St Geniès des Mourgues avec presque 50 kg de *Tuber melanosporum*, tous vendus à la fin de la journée.

En fin de matinée, la signature d'une convention cadre entre la Chambre d'agriculture et le Syndicat des Trufficulteurs de l'Hérault a été l'occasion de mettre en avant le partenariat historique entre eux. Ce partenariat se décline annuellement par la mise à disposition du technicien forêt pour suivre et animer le syndicat, les expérimentations, assurer l'appui technique et administratif aux dossiers de subvention et contribuer à la réflexion globale sur la filière.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Clélia Saubion au 06 18 36 87 03  
saubion@herault.chambagri.fr

## Mes Produits en Ligne : c'est parti !

### La poule ou l'œuf ?

Le premier site de vente en ligne de produits fermiers avec l'outil Mes Produits en Ligne porté par la Chambre d'agriculture a éclos en février ! « Nous étions à la recherche d'un outil nous permettant de développer nos ventes auprès des comités d'entreprises tout en simplifiant notre organisation quotidienne et la gestion des commandes, cet outil nous a séduit par son côté intuitif et innovant ! » raconte Marielle Trebuchon, productrice d'œufs de poules élevées en plein air au pied du Pic Saint Loup. N'hésitez pas à contacter la Chambre d'agriculture pour toute information complémentaire ou



pour participer à une démonstration.

En attendant vous pouvez déjà aller visiter le site : [www.oeufpicsaintloup.com](http://www.oeufpicsaintloup.com).

Contact à la Chambre d'agriculture  
Fabrice Grillon au 06 14 78 27 34  
grillon@herault.chambagri.fr

### Caritats, 30 et 31 mai 2014 Oyez oyez gentes dames et beaux damoiseaux

Béziers sera au rythme médiéval les 30 et 31 mai prochain à l'occasion des traditionnelles « Caritats ». La Chambre d'agriculture et ses partenaires vous convient sur leur marché des produits du terroir qui se tiendra sur les allées Paul Riquet pendant la fête!

Grande première les « Jeudis de Béziers » s'invitent aux Caritats, des nocturnes seront donc organisées jusqu'à 23 heures le vendredi et le samedi pour festoyer avec les vins de Béziers Méditerranée agglomération et le meilleur des produits fermiers et artisanaux de la région!

### Rencontres Nationales des Vignerons Indépendants Les 15 et 16 avril 2014

Les Vignerons Indépendants de l'Hérault accueillent à Servian leur congrès national.

Le développement de l'œnotourisme sera au cœur des débats. Plus d'infos et inscriptions sur [www.rencontres-vigneron-independant.fr](http://www.rencontres-vigneron-independant.fr)

Rencontres  
nationales  
des Vignerons  
Indépendants de France



15 16  
AVRIL  
2014  
HERAULT  
Languedoc-  
Roussillon

A VOS  
AGENDAS !Les dates 2014  
du Village des Vignerons**Lundi 7 juillet**: Grande Motte / Boule Rouge**Dimanche 13 juillet**: Cap d'Agde /  
Mail de Rochelongue**Lundi 14 juillet**: Grande Motte / Boule Rouge**Mardi 15 juillet**: Cap d'Agde / Place du barbecue**Vendredi 18 juillet**: Grande Motte / Le Ponant**Samedi 19 juillet**: Palavas / Rive droite**Lundi 21 juillet**: Grande Motte / Boule Rouge**Mercredi 23 juillet**: Valras plage / Théâtre de la mer**Judi 24 juillet**: Portiragnes**Vendredi 25 juillet**: Carnon / Sur le port**Samedi 26 juillet**: Lamalou les Bains /  
Place du marché**Lundi 28 juillet**: Grande Motte / Boule Rouge**Vendredi 1<sup>er</sup> août**: Cap d'Agde /  
Mail de Rochelongue**Lundi 4 août**: Grande Motte / Boule Rouge**Mardi 5 août**: Cap d'Agde / Place du Barbecue**Mercredi 6 août**: Valras Plage / Théâtre de la mer**Judi 7 août**: Portiragnes / Front de mer**Vendredi 8 août**: Grande Motte / Le Ponant**Dimanche 10 août**: Carnon / Sur le Port**Lundi 11 août**: Grande Motte / Boule Rouge**Vendredi 15 août**: Cap d'Agde /  
Mail de Rochelongue**Samedi 16 août**: Lamalou / Place du marché**Dimanche 17 août**: Palavas / Rive droite**Lundi 18 août**: Grande Motte / Boule Rouge**Mercredi 20 août**: Valras plage / Théâtre de la mer**Judi 21 août**: Portiragnes / Place du Bicentenaire

## Agriculteurs de l'Est montpelliérain,

## la Directive Nitrates évolue

La Directive Nitrates, directive européenne de 1991, vise à lutter contre les pollutions de l'eau par les nitrates d'origine agricole dans des zones dites vulnérables. Dans l'Hérault, la zone vulnérable compte aujourd'hui 20 communes situées à l'Est de Montpellier (Baillargues, Candillargues, Castelnau-le-Lez, Lansargues, Lattes, Le Crès, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Mauguio, Montpellier, Mudaison, Pérols, St Aunès, St Brès, St Génès des Mourgues, St Just, St Nazaire de Pézan, Valergues, Vendargues).

Pour répondre aux demandes de la Commission Européenne, dans le cadre des procédures contentieuses en cours, la France a engagé une vaste réforme de l'application de cette directive. Le premier volet de cette réforme a porté sur une révision du zonage. Dans l'Hérault, la commune de Saint Génès des Mourgues est désormais incluse dans la zone vulnérable.

Le second volet porte sur une révision des obligations qui s'imposent dans les zones vulnérables, obligations traduites dans un programme d'actions. Autrefois départemental, ce programme d'actions devient régional !

Il précisera ou renforcera des mesures définies au niveau national et devrait entrer en vigueur courant 2014.

En attendant ce nouveau programme, les précédentes obligations départementales et certaines mesures nationales coexistent.

**Si vous avez une parcelle sur une de ces communes... vous êtes concerné !**

Nos services vous informent pendant cette période de transition : rapprochez-vous des conseillers filières du secteur.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Alice Boscher au 04 67 20 88 33 - 06 18 36 82 10  
boscher@herault.chambagri.fr

## A vos marques, prêts...

## La saison des Marchés des Producteurs

## de Pays de l'Hérault va commencer !

Comme chaque année la Chambre d'agriculture, en partenariat avec les collectivités et les Coteaux du Languedoc, organise les Marchés des Producteurs de Pays. Comme à l'accoutumée, Lodève, Lattes, Sérignan, Villeveyrac et Pézenas seront à la fête un soir par semaine pour proposer au plus grand nombre le meilleur des produits fermiers du département...

La démarche Marchés des Producteurs de Pays, portée par les Chambres d'agriculture, a fait ses preuves et connaît un franc succès dans tout l'hexagone avec plus de 2 600 marchés organisés pour 3 900 producteurs mobilisés. La Chambre d'agriculture entame sa sixième année

de Marchés des Producteurs de Pays. Forte de cette expérience, elle parrainera la Chambre d'agriculture de Saône et Loire qui souhaite rejoindre la démarche.



Les Marchés des Producteurs de Pays reposent sur le triptyque Producteurs, Communes et Chambre d'agriculture. Si vous aussi vous souhaitez participer en tant qu'exposants aux nouveaux marchés

qui s'organisent dans le département n'hésitez pas à nous contacter :

grillon@herault.chambagri.fr ou 06 14 78 27 34.

Et dès la mi-juin ne manquez pas le lancement des marchés sur :

www.marches-producteurs.com/herault

## L'Hérault a fait salon

Le Salon International de l'Agriculture s'est tenu du 22 février au 2 mars à Paris. Le vendredi, jour de la nocturne, l'Hérault était à l'honneur.

L'inauguration de l'espace Languedoc-Roussillon Sud de France par Christian Bourquin, Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon au Salon International

de l'Agriculture 2014 en présence de Denis Carretier, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Languedoc-Roussillon, Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault a eu lieu le mardi 25 février 2014.

**Concours Général Agricole 2014 de l'Hérault :  
237 vins médaillés,  
dont 103 médailles d'or,  
et 5 produits médaillés,  
dont 3 médailles d'or.**

Les visiteurs de Paris et d'ailleurs ont pu découvrir la diversité et l'excellence de notre département. Des animations se sont tenues de concert

avec les filières et le réseau Bienvenue à la Ferme.

Nos dégustations de vins, produits à base de marrons d'Olargues, Pélardons ou encore

miel des Hauts Cantons ont séduit et réveillé les papilles des promeneurs.



Inauguration du salon en présence de Christian Bourquin, Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, de Denis Carretier Président de la Chambre régionale d'agriculture, Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

## PAC 2014 : une année de transition

La nouvelle PAC entrera en vigueur en 2015.

### *Ce qui ne change pas en 2014*

Les aides végétales couplées, le soutien à l'agriculture biologique, l'assurance récolte sont reconduits. Les aides animales (PMTVA, ovine et caprine, lait de montagne, veau bio et veaux sous la mère) le sont également.

Pas de changement pour les MAE, la PHAE est prorogée d'un an encore.

### *Ce qui change en 2014*

#### **Aides couplées :**

Disparition des aides exceptionnelles « élevage » de 2013, Aide Vache Allaitante (AVA) et Aide à la Production de Lait (APL).

L'aide à l'engraissement bovin voit son périmètre élargi.

#### **DPU :**

La mise en œuvre du budget de la nouvelle PAC impacte les DPU dès 2014. Un recalcul du montant dit nouvelle « valeur faciale » est prévu.

Ce montant voit une baisse de la valeur initiale due à différents facteurs :

- Réduction du budget de la PAC
- Discipline financière
- Convergence entre états membres
- Prélèvement des aides découplées vers les aides couplées
- Transfert du premier pilier vers le second pilier.

En revanche, il n'y aura plus de réduction pour plafonnement budgétaire, ni modulation.

#### **ICHN :**

Elles sont revalorisées de 15 %.

#### **Bonnes Conditions Agronomiques et Environnementales (BCAE) :**

Evolution des tolérances et des surfaces concernant l'entretien minimal des terres.

Une nouvelle définition des cours d'eau et des surfaces pastorales est en discussion. Pour son issue, au moment de votre déclaration, contactez votre technicien Chambre d'agriculture.

*Contacts à la Chambre d'agriculture  
Votre conseiller de secteur*

*Productions végétales  
Charly Fabre au 06 18 36 83 03  
fabre@herault.chambagri.fr*

*Montagne élevage  
Jean-Christophe Petit au 06 18 36 81 93  
petit@herault.chambagri.fr*



## Un nouveau venu

## dans la politique de l'eau !

*Représenter l'ensemble des ASA d'irrigation dans la politique locale de l'eau et auprès de l'Administration, accompagner les ASA dans leur projet de modernisation et d'économie d'eau, tel est l'objet de la Fédération Départementale des ASA d'Irrigation de l'Hérault.*

La FDAI34, association de loi 1901 créée en décembre 2013, compte à ce jour 11 ASA adhérentes (sur 41 ASA d'irrigation dans l'Hérault) représentant les deux tiers des périmètres irrigués, soit 6 600 ha et 5 200 adhérents.

Dans un département où la gestion de l'eau est essentiellement collective, cette association a pour ambition de représenter les structures locales de gestion - les ASA d'irrigation - auprès de l'Administration et au sein des Commissions Locales de l'Eau, instances stratégiques décidant du futur partage de l'eau.

Au quotidien, elle fournira à ses structures membres un appui technique, administratif et réglementaire pour pérenniser leur fonctionnement et leurs ouvrages.

La fédération se consacrera en 2014 à faire vivre ce réseau des ASA d'irrigation et à prendre place dans la gouvernance de l'eau. Elle ira à la rencontre des ASA d'irrigation du département et accompagnera celles souhaitant s'engager dans un projet d'économie d'eau.



### Composition :

- Président : Jean-Claude Blanc (ASA Canal de Gignac).
- Vice-Président : Francis Bousquet (ASA Tour sur Orb).
- Trésorier : Denis Carretier (ASA Olonzac).
- Secrétaire : Armand Jorissen (ASA Canal de Véreilles).

Vous êtes membre d'une ASA d'irrigation ? N'hésitez pas à contacter les partenaires institutionnels, nous vous informerons sur les modalités d'adhésion et les services que pourra vous apporter la FDAI34.

[fdaiherault@gmail.com](mailto:fdaiherault@gmail.com)

Chambre d'agriculture (siège de l'association)  
Léonie Cambrea au 04 67 20 88 23  
[cambrea@herault.chambagri.fr](mailto:cambrea@herault.chambagri.fr)

Conseil général :  
Sébastien Galtier au 04 67 67 61 99  
[sgaltier@cg34.fr](mailto:sgaltier@cg34.fr)

UASA Travaux :  
Marie Nicot au 04 67 02 07 57  
[marie.nicot.uasa34@wanadoo.fr](mailto:marie.nicot.uasa34@wanadoo.fr)



Jérôme Despey  
et Jacques Lepart,  
Président du CEN LR



## Les agriculteurs, contributeurs de la biodiversité

« Co-construire pour préserver l'activité agricole et respecter l'environnement. »  
C'est le message essentiel qu'ont souhaité transmettre Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et Jacques Lepart, Président du Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc-Roussillon (CEN LR), réunis le 20 janvier 2014 pour officialiser leur partenariat.

Ensemble sur le terrain depuis de nombreuses années, la Chambre d'agriculture et le CEN ont souhaité montrer, au travers de la signature de cette convention, que concilier préservation de la biodiversité et maintien d'une activité économique agricole est une réalité depuis 2006, concrétisée notamment par leur implication dans la mise en œuvre des Mesures agri-environnementales ou dans l'animation auprès d'agriculteurs. Les partenaires étaient réunis pour l'occasion aux côtés d'Henri Cabanel, Vice-Président du

**Agriculteurs  
et biodiversité :  
du concret  
dans l'Hérault**

Conseil général en charge de l'agriculture. Ce dernier a rappelé « l'importance de mutualiser les compétences et les moyens en faveur d'une agriculture durable. »

Les partenaires s'engagent ainsi à poursuivre le travail selon 3 axes :

- Préserver les espaces agricoles et naturels : parmi les actions, 2014 sera marquée par l'engagement dans la mise en œuvre des Mesures compensatoires environnementales, rendues obligatoires dans le cadre de projets d'aménagement (Grands ouvrages, zones d'activité).

- Accompagner le changement des pratiques agricoles : poursuivre et élargir l'animation auprès de structures collectives et exploitations agricoles et viticoles du département.
- Sensibiliser et communiquer : valoriser les actions locales menées afin de susciter de nouvelles démarches volontaires.

Contact à Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Céline Brossard au 04 67 20 88 22  
brossard@herault.chambagri.fr  
CEN L-R au 04 67 02 21 28  
cenlr@cenlr.org

## Un nouveau partenariat sur le thème du compost

Le 7 février dernier, la Chambre d'agriculture de l'Hérault et le SICTOM de Pézénas Agde ont signé une convention de partenariat visant la valorisation locale du compost vert produit à Agde.

L'objectif de cette convention est de mettre en relation le SICTOM producteur de compost et les agriculteurs du territoire afin d'œuvrer à la valorisation locale du compost. L'aire de l'AOP Picpoul de Pinet a été choisie comme territoire pilote où un réseau de parcelles de suivi sera mis en place. Les parcelles choisies (cultivées en vignes uniquement) recevront du compost et les viticulteurs concernés seront chargés d'effectuer un suivi autonome basé sur l'observation. La sélection des parcelles se fera selon des

critères techniques précis et sera validée par le comité de pilotage chargé du suivi de cette convention.

En parallèle, les viticulteurs du réseau seront formés à l'utilisation des composts. Intérêts agronomiques, impacts environnementaux des composts, fertilité biologique des sols ou valorisation des déchets organiques urbains, cette formation permettra aux viticulteurs de bien valoriser les composts.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Marie Castagnet au 04 67 20 88 35  
castagnet@herault.chambagri.fr



Michel Pontier, Bruno Vedrine DG Sictom et Pierre Colin lors de la signature du partenariat.

## Grands Travaux sur l'Est Montpelliérain:

### les « grandes manœuvres » sont bien visibles!

Deux chantiers majeurs et inédits depuis plus de deux décennies sont en cours à l'Est de Montpellier.

#### POUR LA LIGNE GRANDE VITESSE



C'est le consortium Oc Via qui pilote le chantier ferroviaire en partenariat avec l'État. Si les acquisitions foncières amiables ne sont pas encore terminées (90 % sont signées, le nombre de procédures judiciaires ne devrait pas dépasser 10 %), les premiers transports judiciaires en évaluation indemnitaire sur les lieux ont déjà commencé, ainsi que les travaux :

- Environ 150 nouveaux propriétaires seront notifiés courant mars avril pour les dernières modifications d'emprise. Pour le reste, les négociations amiables se poursuivent.
- Les déplacements des réseaux (gaz, électricité ou télécom) sont largement réalisés

(80 % d'avancement).

- Les dévoiements de voirie devraient se poursuivre jusqu'en 2015.
- Mais comme vous avez pu le constater, les travaux de terrassement pour le tracé viennent de débuter, les zones de compactage et de préparation des pistes commencent à se voir...

#### Contacts Oc Via

Thierry Loiseau au 06 65 78 31 04  
th.loiseau@bouygues-construction.com  
Responsable Travaux

Joël Grenier au 06 85 10 14 36  
joelgrenier-consultant@orange.fr  
Responsable Foncier Hérault

#### POUR LE DÉPLACEMENT DE L'A9

La société ASF, concessionnaire privé, est quant à elle plus avancée, ayant terminé la phase de maîtrise foncière, elle est largement dans la phase travaux. La quasi totalité des dévoiements de réseaux (136 déviations de réseau) a été effectuée (75 %) sur l'ensemble des secteurs. Les études remblais sont en cours, pistes de chantier et zones d'ouvrage d'art à édifier, apparaissent progressivement sous nos yeux.

**Contacts ASF : les ASF ont mis en place par secteur des agents de liaison pour faire remonter les problèmes du terrain.**

**N'hésitez pas à les contacter:**

Sur Fabrègues et Saint-Jean-de-Védas :  
Mickaël Llorente au 07 89 54 29 19  
mickaël.llorente-ext@vinci-autoroutes.com

Sur Maurin et Montpellier sud-ouest (jusqu'à l'échangeur de Montpellier Sud):  
Anne-Marie Daniel au 07 89 54 29 13  
anne-marie.daniel-ext@vinci-autoroutes.com

Sur Lattes, Boirargues et Mauguio ZI Fréjorgues Ouest:  
Assia Dinart au 07 89 54 29 15  
assia.dinart-ext@vinci-autoroutes.com

Sur Montpellier sud-est (depuis l'échangeur de Montpellier Sud) et Mauguio ZI Fréjorgues Est:  
Alexandre Schuck au 06 81 71 99 56  
alexandre.schuck-ext@vinci-autoroutes.com

Sur Mauguio, Vendargues et Saint-Aumès:  
Josiane Barthod au 07 89 54 29 14  
josiane.barthod-ext@vinci-autoroutes.com

Sur Baillargues, Saint-Brès, Castries, Valergues et Saint-Géniès-des-Mourgues:  
Thira Phonephet au 06 81 71 97 62  
thira.phonephet-ext@vinci-autoroutes.com

L'Est de Montpellier entre dans 3 années de travaux intenses qui vont irrémédiablement changer la physionomie de nos territoires et modifier en profondeur nos habitudes de déplacements en zone agricole.

Cette mise en chantier est source de nuisance pour les exploitants. Dès lors n'hésitez pas à contacter les responsables ou mandataires de

l'Opérateur si vous rencontrez des difficultés de négociation, de circulation ou rétablissement de chemin ou dommages aux cultures.

La Chambre d'agriculture suit particulièrement cette phase de travaux des deux ouvrages qui vont se poursuivre jusqu'à la mise en service en octobre 2017. A cet effet, elle a négocié le protocole d'indemnisation de dommages de travaux publics aux cultures. Nos services sont en constante relation avec les deux opérateurs. N'hésitez pas à nous contacter pour tous problèmes rencontrés.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Renaud Lachenal au 04 67 20 88 58  
lachenal@herault.chambagri.fr

# INNOVA NEWS

## Innovations SITEVI

### *Syngenta Mobiphyt*

La société Syngenta a développé une brouette pour la préparation des produits phytosanitaires. Elle permet de transporter les produits du local phytosanitaire jusqu'au lieu de remplissage. Grâce à ses roues gonflées de grand diamètre elle peut passer les trottoirs et autres obstacles sans effort.

Un plateau de préparation permet de réaliser les dosages à hauteur d'homme sur une surface stable. L'ensemble est étanche et permet de récupérer les produits en cas de renversement. Encore au stade de prototype cette brouette devrait être commercialisée prochainement.



### *Egretier*

Pour les vignes enherbées dans l'inter-rang, le passage d'une décavaillonneuse est synonyme de bords de coupe sinueux dus au retrait de l'outil au niveau des cepes et des piquets.

Egretier innove en proposant un mouvement du soc qui évite le cep mais ne rentre pas vers l'inter-rang. Ainsi la zone enherbée est préservée sur toute sa largeur.



### *KRESS: travail sur le rang à doigts*

Venu du binage en grande cultures et maraîchage, la société Kress propose un système original de travail sur le rang. Entraînés par des lames métalliques en contact avec le sol, des doigts en plastique viennent travailler au niveau du rang.

Grâce à la vitesse d'avancement, le sol est travaillé superficiellement sans abîmer les souches.



# La confusion sexuelle contre les **ravageurs** des vignes et des vergers

Elle est très utilisée

en AB et de plus en plus

en agriculture raisonnée

Larve de carpocapse et dégât dans une pomme.



Diffuseur rak 5

La confusion sexuelle entre dans le champ du biocontrôle : en empêchant le ravageur de se reproduire, elle se distingue de la protection « classique » qui elle vise à l'éradiquer.

Elle fait ses preuves en verger et se développe de plus en plus au vignoble.

Cet exemple très éloquent de la réduction de l'emploi des pesticides permet de valoriser une production en garantissant la sécurité de l'apporteur et le respect de l'environnement.

La confusion sexuelle repose sur un phénomène naturel : en vue de l'accouplement le papillon femelle émet des phéromones, permettant au mâle de la détecter.

La méthode consiste à mettre en place des diffuseurs de phéromones artificielles proches de celles produites par le papillon femelle pour saturer l'environnement de la parcelle.

Ces phéromones présentes en grande quantité perturbent les rencontres et les accouplements des papillons, limitant ainsi la reproduction du ravageur.

#### Sur quels ravageurs et quelles cultures ?

Cette méthode est développée contre des lépidoptères : eudémis et cochylys de la vigne (tordeuses de la grappe), carpocapse des pommes et des poires, tordeuse orientale du pêcher, carpocapse des prunes, petite tordeuse des fruits, ver de l'aubépine et bientôt tordeuses de la pelure et zeuzère du poirier.

Ce moyen de lutte s'est largement développé depuis 10-15 ans en vergers de pêchers puis sur pommiers et poiriers. Aujourd'hui, la quasi-totalité des pommiers de l'Hérault est protégée par confusion sexuelle. La méthode se développe depuis quelques années sur les vignes.

Très utilisés en AB, les diffuseurs de phéromones artificielles saturent l'environnement de la parcelle et perturbent les accouplements des nuisibles.



Diffuseur ginko



Larve d'eudémis



Diffuseur checkmate

L'offre en diffuseurs de confusion sexuelle se diversifie et revêt différentes formes : moins de diffuseurs à l'hectare, système d'auto-confusion, combinaison de bouquets phéromonaux.

De nouveaux diffuseurs obtiendront une AMM prochainement. L'innovation porte sur la diversification des ravageurs visés, le nombre de points de diffusion, la technologie de diffusion... plusieurs sociétés sont mobilisées sur ce sujet.

### Quels facteurs prendre en compte avant d'utiliser la confusion sexuelle ?

- Le niveau de pression doit être modéré pour garantir l'efficacité de la méthode.
- La surface à protéger : plus la zone confusée est grande et concerne des parcelles contiguës, plus la confusion sera efficace. Au minimum 2 à 3 ha pour les vergers, 10 ha pour les vignes.
- L'environnement de la parcelle - le voisinage.
- Le potentiel d'infestation des parcelles voisines doit être d'un niveau modéré à faible.
- La proximité de parcelles abandonnées, comportant des espèces à risque doit être prise en compte.
- Les éclairages nocturnes sont un facteur aggravant (habitations, trafic routier).
- En vergers, la proximité de stockage de bois ou de palox favorise la constitution de foyers du ravageur.
- En vigne, la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée de la vigne dans le département nécessite le recours à des traitements spécifiques.

### Comment et quand poser les diffuseurs ?

La pose est effectuée avec des gants appropriés, en hauteur dans les arbres, sur le palissage ou sur les bras des ceps de vignes. Une pose complémentaire sur les bordures est nécessaire : prévoir 10 à 20 % de diffuseurs en plus. Doubler le nombre de diffuseurs aux extrémités des rangs et sur les rangs extérieurs.

La confusion doit être mise en place avant l'émergence

du 1er vol du ravageur, soit fin mars pour les tordeuses de la grappe ou la tordeuse orientale du pêcher, première décade d'avril pour le carpocapse des pommes et des poires.

En vigne, les pièges sexuels servent de déclencheurs pour l'organisation du chantier de pose.

Il est indispensable dans un but de saturation homogène de l'atmosphère que les diffuseurs

soient positionnés simultanément sur la zone confusée.

### Comment être sûr que cela fonctionne ?

Un contrôle visuel régulier dans les parcelles est indispensable. Si la pression augmente sur tout

ou partie de la parcelle l'application complémentaire d'insecticides est indispensable. Dans les vergers de pommiers de

l'Hérault, de la fin des années 90 à aujourd'hui, on estime à plus de 75 % la diminution du nombre de traitements insecticides contre le carpocapse.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Cyril Sevely au service fruits et légumes  
au 04 67 20 88 41 - 06 26 53 09 61  
sevely@herault.chambagri.fr

Céline Causse au service viticulture  
au 04 67 36 47 25 - 06 16 61 47 96  
causse@herault.chambagri.fr

*La confusion sexuelle empêche les ravageurs de se reproduire entre eux*

**DOSSIER  
CENTRAL**

**La Chambre d'agriculture  
de l'Hérault  
et l'accompagnement  
de groupes d'agriculteurs**



*Une contribution*  
*au* **développement**  
*des exploitations*  
*agricoles*

*Le développement est l'une des premières missions des Chambres d'agriculture. Il doit, à l'heure actuelle, répondre au défi d'une double performance, économique et environnementale. L'accompagnement de groupes d'agriculteurs est l'un des moyens d'assurer cette mission.*

Un moyen particulièrement efficace : parce qu'il permet une diffusion des connaissances et des innovations auprès du plus grand nombre ; parce qu'il favorise la « réassurance » entre pairs autour des risques liés à l'adoption de nouvelles pratiques ; et parce qu'il crée des conditions favorables à l'émergence de projets.

Dans l'Hérault, 25 conseillers de la Chambre d'agriculture sont impliqués dans l'accompagnement de 53 groupes pérennes, qui concernent au total 1 018 agriculteurs.

Ces conseillers apportent, au service de l'animation de groupes, leurs compétences diverses et complémentaires. Cela dans le conseil spécialisé, dans la formation, dans la mise au point d'ex-

périmentations et la construction de références...

Les préoccupations des groupes d'agriculteurs sont variées et répondent à des thématiques comme l'agriculture durable (raisonnée et biologique), l'économie d'intrants (phytosanitaires, fertilisation...), la gestion quantitative de l'eau (systèmes de cultures innovantes), la diversification de cultures, l'animation de territoires (filières territorialisées, DFCI, Natura 2000), les circuits de proximité...

**25 conseillers,  
53 groupes et  
1018 agriculteurs**

Conseillers et agriculteurs participent, à travers ces groupes, à une même dynamique de développement, économiquement viable et durable, au niveau de chaque exploitation comme au niveau de la « ferme » départementale.

# 13 conseillers viticoles animent 18 groupes

## Agriculture durable:

### l'émulation permanente

*La pratique des groupes s'appuie sur les visites de terrain, puis viennent les échanges entre viticulteurs sur les stratégies et itinéraires techniques.*



L'accompagnement des viticulteurs vers une agriculture plus durable n'est pas nouveau, à la Chambre d'agriculture de l'Hérault. « *Il se fait depuis des années, vingt ans environ, mais il est en évolution permanente* », explique Nadine Bals, conseillère ADVAH - Chambre d'agriculture et référente Ecophyto. Au total, les 13 conseillers viticoles de la Chambre d'agriculture animent 18 groupes.

Les objectifs de cet accompagnement sont vastes : techniques, environnementaux, économiques. Le principe est de parvenir à la maîtrise des itinéraires techniques par le raisonnement de toutes les pratiques. Et d'aller vers toujours moins d'intrants, phytosanitaires mais aussi fertilisants. Toujours avec le double objectif, environnemental et économique.

La pratique des groupes s'appuie sur les visites de terrain (tous les 15 jours en saison, d'avril à fin août, parfois plus quand la pression parasitaire est forte). Cela sur des parcelles de référence et aussi sur d'autres parcelles, en fonction de la conjoncture.

A partir de là viennent les échanges entre viticulteurs, sur les stratégies et les itinéraires techniques. Le tout est relié à l'outil Performance Vigne et à la modélisation. Avec toujours un retour au terrain, à partir des bilans réalisés.

Nadine Bals souligne le côté humain des groupes : « *Il y a une réelle émulation collective ; les membres du groupe se confortent dans leurs savoir-faire ; tout le monde évolue constamment.* » D'autant que la composition des groupes est très diversifiée : femmes et hommes, coopé-

## Performance Vigne®

620 agriculteurs sont abonnés au bulletin Performance Vigne®

et 120 au bulletin Performance Fruits et Légumes®, soit par mail soit par courrier.

Le bulletin, pour chacune de ces deux filières, est diffusé tous les quinze jours en saison, de mars à août en viticulture, de janvier à septembre en fruits et légumes.

Il donne la situation sanitaire et l'actualité épidémiologique de la période avec des conseils pour les interventions d'actualité, mais toujours sur le principe du raisonnement de la lutte, qui amène chaque agriculteur à prendre ses responsabilités en connaissance de cause et à partir de la situation précise de ses parcelles.

**C'est d'ailleurs le moment de vous abonner : renseignements au 04 67 20 88 32**

rateurs et vigneron indépendants, producteurs d'IGP, d'AOC, agriculteurs bio, fermes Déphy, viticulteurs engagés dans Terra Vitis (ils sont bien représentés).

Les groupes évoluent et leur activité aussi. De nouvelles volontés naissent : la surveillance du territoire pour l'aménagement de la lutte collective contre le vecteur de la flavescence dorée avec le GDON et l'animateur Fredon, ou encore l'auto-diagnostic biodiversité, les infrastructures agro-écologiques...

« Il y a un échange permanent et une volonté de toujours mieux faire », poursuit Nadine Bals.

« Ces échanges favorisent toujours l'émergence de nouvelles idées, de nouvelles organisations. On va très loin dans la réflexion et la réalisation est raisonnée, chacun en fonction de sa situation. »

Les animateurs, pour leur part, se doivent d'être toujours à l'écoute, d'assurer une veille réglementaire, de se remettre en question constamment et d'apporter des réponses.

« Au départ, nous avons constitué un groupe de lutte collective sur les maladies, dans le souci de mieux se défendre », explique Joël Larose, viticulteur à Alignan-du-Vent (en Gaec avec

son père, Bernard Larose, et coopérateur). Ce groupe, constitué de viticulteurs d'Alignan et des villages alentour, a « aujourd'hui une démarche plus globale de conduite raisonnée, avec Terra Vitis. »

« Cela a vite fait boule de neige : nous avons effectué, avec la Chambre d'agriculture, des stages pour mieux labourer, pour mieux traiter et puis nous sommes passés en démarche

conduite raisonnée. »

Le groupe est allé encore plus loin. Il suit aujourd'hui une démarche de biodiversité autour de l'IGP Côtes de Thongue.

L'effet groupe est réel : « Quand il y a un nouvel objectif, cela semble lourd. Mais dès qu'un membre du groupe le réalise, on suit. Par exemple pour réduire les doses, si ça marche chez l'un de nous, tout le monde a envie d'en faire autant. »

« Nous ne sommes pas toujours d'accord », poursuit Joël Larose. « A force d'échanger, on arrive toujours à trancher, à trouver des compromis. »

Il conclut : « Tout seul, on se découragerait vite ; en groupe, on est entraînés. On en apprend toujours de ceux qui arrivent. »

**Les échanges favorisent l'émergence de nouvelles idées et de nouvelles organisations**



*En 2013, la Chambre d'agriculture de l'Hérault a accompagné 50 Marchés de Producteurs de Pays, dans 5 lieux différents (Lodève, Pézenas, Sérignan, Lattes et Villeveyrac), avec 45 producteurs et 6 artisans locaux.*



## **Les Marchés des Producteurs de Pays:**

### **la création de valeur**

Ces marchés s'inscrivent dans une volonté globale des Chambres d'agriculture, à travers l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), de capitaliser sur leurs marques que sont les Marchés des Producteurs de Pays et Bienvenue à la Ferme pour accompagner les agriculteurs dans la création de la valeur ajoutée.

Fabrice Grillon est le conseiller de la Chambre d'agriculture de l'Hérault chargé de l'animation des groupes des Marchés des Producteurs de Pays. Ces marchés,

dit-il, sont majoritairement orientés vers la réalisation d'assiettes paysannes: «*On travaille majoritairement avec des producteurs locaux, en cherchant une offre complémentaire entre eux.*»

Un cahier des charges strict doit être respecté. Il met en avant l'obligation, pour les participants, d'avoir le statut d'agriculteur et des exigences sur la qualité des productions, avec le même guide d'interprétation que celui de Bienvenue à la Ferme. Les produits mis en œuvre sont des produits fermiers, locaux, de saison. Le contact direct des consommateurs avec les producteurs est privilégié: «*On veille à ce que les produc-*

*teurs puissent parler de ce qu'ils font, de leurs pratiques agricoles.*»

La mise en place et l'organisation, souligne Fabrice Grillon, reposent sur le triptyque Chambre d'agriculture-collectivité locale-producteur référent.

Ces marchés sont un véritable succès auprès des producteurs. La Chambre d'agriculture continue à développer la formule: l'an prochain, trois nouveaux marchés devraient être créés.

**Le contact direct des consommateurs avec les producteurs est privilégié**

David Cosnard est le «producteur référent» pour les marchés de Pézenas et Saporta. Pour Pézenas, il a été chargé de trouver des produc-

teurs capables de confectionner des assiettes fermières, ce qui, au départ, n'est pas un de leur savoir-faire. A l'arrivée, la formule plaît au public: «*Il y a un véritable engouement pour la qualité des produits et le côté festif.*»

Il est aussi en relation avec les communes et l'Agglo (de Montpellier) sur les questions pratiques d'organisation des marchés.

Côté producteurs, «*c'est vraiment un collectif, on décide ensemble; et il y a une très bonne ambiance.*»

# 2 nouvelles AOP

soutenues par  
la Chambre  
d'agriculture

## SAOHL\*, vers une reconnaissance en AOP

« Sans le soutien de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, nous ne serions pas où nous en sommes », dit Catherine Dussol, trésorière du SAOHL, le Syndicat de défense des (futurs) AOP (Appellation d'Origine Protégée) Lucques du Languedoc et Huile d'Olive du Languedoc.

Ce syndicat se bat depuis des années pour la reconnaissance des deux appellations : l'AOP Lucques du Languedoc (avec la variété Lucques) devrait concerner 224 communes de l'Hérault et 68 de l'Aude ; l'AOP Huile d'olive du Languedoc 250 communes de l'Hérault et 182 de l'Aude.

Le SAOHL a pu embaucher, il y a un an, sa propre animatrice à mi-temps, Julie Carou, et le dossier de l'olive sera examiné par le Comité technique de l'Inao en mai. Même si la procédure des deux AOP demandera encore un peu de temps, beaucoup de chemin a donc été parcouru depuis la constitution du premier groupe de producteurs, en 1997 porté par Robert Valette puis dès 2004 par Jean-Luc Dedieu, président du SAOHL jusqu'en décembre 2012. Deux Héraultais, au service du collectif interdépartemental, car il faut le souligner, la démarche engagée par le SAOHL est ambitieuse ; non seule-

ment elle concerne deux produits la Lucques et l'huile d'olive, mais en plus elle s'étend sur deux départements : l'Aude et l'Hérault.

Un cheminement accompagné par Emmanuelle Terrien remplacée, en 2008, par Hélène Teissèdre-Lemoine, conseillère en arboriculture-oléiculture à l'ADVAH - Chambre d'agriculture, et Laure Tézenas du Montcel, chargée de mission à la Chambre d'agriculture (économie, circuits de proximité, signes de qualité).

La démarche d'accession à l'appellation d'origine protégée a donné lieu à de nombreux échanges entre le syndicat et l'Inao : dépôts de dossiers, commissions d'enquête, commission d'experts. Le syndicat a pu s'appuyer, pour le suivi de cette procédure, sur les deux conseillères. Hélène Teissèdre-Lemoine a apporté d'une part son expertise technique sur les cahiers des charges et les aires géographiques et d'autre part, un appui au fonctionnement du syndicat : animation de réunions, travail prospectif sur les cotisations et les volumes AOP...

Laure Tézenas du Montcel était à l'interface entre l'Inao et le SAOHL (animation des réunions de concertation, préparation de la

venue des commissions d'enquêtes, de consultants et d'experts, accompagnement sur l'évolution des statuts du syndicat).

« Elles ont été parfaites », dit Catherine Dussol ; « Elles nous ont soutenus sur des points techniques complexes ; elles nous ont aidés à maintenir le rythme des réunions, pour les compte-rendus. Elles nous ont apporté leurs compétences et aussi du recul que nous n'avons pas. Nous avons travaillé en partenariat absolu. »

Le SAOHL vole aujourd'hui de ses propres ailes, mais il n'oublie pas l'apport des deux conseillères, qui d'ailleurs sont toujours présentes en cas de besoin.

\* Syndicat d'Appellation des Olives et Huiles du Languedoc



## L'accompagnement des groupes:

### quelques chiffres clés

#### *12 groupes formalisés d'agriculteurs :*

Groupes Farre, Terra Vitis, Goût du Sud, Sica du Caroux, Cofruid'Oc, Ceta du Vidourle...  
Plus de 469 agriculteurs adhérents.

#### *32 groupes projets non formalisés regroupant 379 agriculteurs accompagnés.*

Dont 1 réseau de fermes Déphy Ecophyto en viticulture, les 17 groupes de viticulture durable raisonnée et biologique, les groupes d'irrigation raisonnée (20 viticulteurs), les groupes Natura 2000, DFCI...

#### *Démarches collectives :*

12 groupes et 230 agriculteurs  
dont 8 groupes regroupant 90 agriculteurs pour les Marchés de Producteurs de Pays, et 4 groupes regroupant 140 agriculteurs abonnés à Mes Parcelles.

### *La formation*

Le service formation de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, explique sa responsable, Sylvie Ginisty -Teulon, contribue lui aussi à l'accompagnement des groupes d'agriculteurs par de la formation en conduite raisonnée avec deux préoccupations : la qualité des produits et le retour économique. Cela toujours en lien avec la politique de la structure économique.

Cinq groupes ont fonctionné cette année, en viticulture et en arboriculture.

L'alternance entre exposé des principes et des règles et observation de terrain donne un côté très pratique à ces formations.

En arboriculture, les axes sont le pilotage des vergers pionniers en conduite raisonnée, avec la Sica du Caroux ; l'irrigation et la fertilisation, avec l'objectif de réduire l'eau et les intrants, avec Cofruid'Oc ; et les objectifs quantitatifs et qualitatifs, avec les deux structures.

### *A partir des groupes, la diffusion de l'information*

Les acquis de l'activité des groupes d'agriculteurs ne se limitent pas aux résultats sur les exploitations de leurs membres. Les membres de ces groupes sont des relais d'information, dans leur entourage. Ainsi, la diffusion des expériences et des pratiques nouvelles se fait auprès du plus grand nombre.

Cette diffusion se fait aussi par la formation, la recherche et la publication de références, les journées d'information ou de démonstration ouvertes à tous, et bien sûr le conseil individuel ou collectif.

Ainsi, l'accompagnement par la Chambre d'agriculture de groupes d'agriculteurs a des retombées sur l'ensemble des agriculteurs du département.

Ce dossier central a été réalisé en collaboration avec le Paysan du Midi.

# Le Projet Agricole Départemental Hérault 2020 avance

**PADH  
2020**

Projet  
Agricole  
Départemental  
Hérault

## Ses acteurs dessinent les grandes lignes

## de l'agriculture héraultaise pour 2020

*Lancé par le Président Jérôme Despey lors du comité de pilotage du 14 octobre dernier, le Projet Agricole Départemental Hérault 2020 a pour objectif de définir le positionnement stratégique de l'agriculture héraultaise à l'horizon 2020.*

A la fois outil de développement durable et de contractualisation avec les pouvoirs publics, il débouchera sur la signature fin 2014 d'une charte stratégique pour l'ensemble des acteurs en jeu.

« Ce Projet sera débattu et construit avec l'ensemble des acteurs et interlocuteurs de la Chambre d'agriculture » avait indiqué Jérôme Despey.

19 ateliers de travail embrassant toutes les filières

et problématiques agricoles du département ont été créés pour se réunir deux fois. D'abord pour dessiner des scénarios prospectifs 2020 puis pour définir des plans d'actions partagés par les organismes contributeurs.

Plus de 220 personnes (État, collectivités territoriales, organisations professionnelles agricoles, recherche, société civile, entreprises) ont été invitées à participer et apporter leur expertise au projet.

A ce jour la quasi totalité des ateliers de prospective se sont réunis. Les ateliers « filières » ont été les premiers à se tenir, formant l'armature du projet. La Viticulture a, pour sa part, réuni ses principaux acteurs le 4 décembre dernier. Filière plurielle, différenciation par les

signes d'origine et de qualité et consolidation des surfaces et productions moyennes de ces 3 dernières années forment les grandes lignes du scénario retenu.

A l'instar de la viticulture, toutes les filières se sont positionnées sur le confortement voire l'augmentation des productions dans les 7 années à venir. Quand les filières viticole, arbo-

ricole ou élevage ovin décident de rompre avec la récession, les grandes cultures, et notamment la filière « semences », l'oléiculture, les melons, ... confirment leur dynamisme d'ici 2020.

Philippe Merillon, Directeur de la DRAAF-LR avait déclaré « Nous devons concentrer nos efforts sur les priorités que nous partagerons au sein du Projet ». Des priorités : gestion de l'eau, foncier, installation... traitées dans le cadre d'ateliers « thématiques » dédiés font aussi l'objet de scénarios prospectifs.

La seconde série d'ateliers destinés à définir les actions spécifiques à mettre en place, doit maintenant confirmer l'ambition de ce projet, en conjuguant innovation et volonté politique, de faire du PADH 2020 un véritable outil de développement de l'agriculture héraultaise.

**Vous pouvez réagir au projet  
et nous contacter sur l'adresse  
PADH2020@herault.chambagri.fr**

### Quelques chiffres clés pour 2020 issus des 1<sup>ers</sup> ateliers

*Une SAU départementale maintenue à 185 000 ha, (celle-ci a perdu 25 000 ha depuis 2000).*

*Des besoins en eau agricole croissants (+ 32 % en volume)*

*Un enjeu fort de renouvellement des générations : 62 % des agriculteurs héraultais ont aujourd'hui plus de 54 ans.*

Des documents de travail sont consultables sur notre site internet (<http://www.herault.chambagri.fr/menu-horizontal/projet-agricole-departemental.html>).

Contact à la Chambre d'agriculture  
Alexandre Chavey au 04 67 20 88 50  
Animateur PADH 2020  
chavey@herault.chambagri.fr



## Plan Collectif de Restructuration:

### à vos dossiers uniques!

*Pour les exploitants plantant cette année dans le cadre du Plan Collectif de Restructuration, il ne faut pas oublier de renvoyer votre dossier unique au plus tôt et impérativement avant le 30/06/2014 au comité RQD.*

Plus tôt les dossiers seront réceptionnés, plus tôt FranceAgriMer pourra effectuer les contrôles sur le terrain et la mise en paiement de votre prime.

Restructuration, le dossier est à renvoyer au comité RQD :

**Comité Régional RQD**

**Maison des Agriculteurs A**

**Mas de Saporta - CS 30 012**

**34875 LATTES Cedex**

NB : si vous ne plantez cette année que dans le cadre du plan individuel, le dossier est à retourner directement à FranceAgriMer (délai de dépôt 31/07/2014).

#### **Le dossier unique 2013/2014**

##### **Que contient t-il ? :**

- Le détail des parcelles restructurées en restructuration individuelle pour la campagne en cours.
- Le détail des parcelles restructurées dans le cadre du Plan Collectif de Restructuration.
- Les parcelles pour lesquelles vous demandez une prime de palissage seul (éligible uniquement sur les vignes primées sur les campagnes 2011/2012 ou 2012/2013).
- Les parcelles pour lesquelles vous demandez une prime d'irrigation seule.
- Les parcelles que vous prévoyez d'arracher : campagne 2014/2015.

**La 2<sup>ème</sup> campagne  
du Plan Collectif  
de Restructuration  
est en marche!**

##### **Comment se le procurer ?**

Le document est téléchargeable sur le site du comité RQD :

[www.comiterqd-lr.fr](http://www.comiterqd-lr.fr) ou

peut être demandé auprès des services de FranceAgriMer.

*Les coordonnées du Comité RQD  
Maison des agriculteurs A  
Mas de Saporta - CS 30 012  
34875 LATTES Cedex  
Tel : 04 67 12 15 39 - Fax : 04 67 58 23 76  
contact@comiterqd-lr.fr  
www.comiterqd-lr.fr*

*La permanence téléphonique est assurée tous les matins de 9h00 à 12h00 : afin de limiter l'attente téléphonique, vous pouvez aussi nous contacter par mail, le comité répondra dans les plus brefs délais.*

##### **Quand devez-vous le déposer ?**

- La date butoir de dépôt de ce dossier est fixée au 30 juin 2014 au comité RQD.

##### **Où devez-vous le déposer ?**

Du moment que le dossier contient les parcelles plantées dans le cadre du Plan Collectif de

## Rappel des cépages éligibles en Plan Collectif de Restructuration

### Cépages blancs :

- Chardonnay	- Marsanne	- Roussane	- Vermentino
- Grenache Blanc	- Muscat à petits grains	- Sauvignon Blanc	- Viognier

### Cépages rouges :

- Cabernet Franc	- Cot	- Marselan	- Nielluccio
- Cabernet Sauvignon	- Grenache Gris	- Merlot	- Pinot Noir
- Cinsault	- Grenache Noir	- Mourvèdre	- Syrah

Pour la zone AOP Picpoul de Pinet : le Piquepoul blanc

## Rappel du montant des aides perçues en Plan Collectif de Restructuration

Dans le cadre du Plan Collectif de Restructuration, le montant de la prime varie en fonction de l'origine des droits utilisés pour l'action de restructuration.  
Mise à jour montants des primes au 03/04/2013 suite décisions du conseil spécialisé vins de FranceAgriMer.

	Frais d'arrachage	Prime de plantation	Indemnité de perte de recettes	Complément Palissage : travaux effectués dans la même campagne de plantation*	Complément Irrigation : travaux effectués dans la même campagne de plantation*	Total Maximum
Droits de plantation issus d'un arrachage antérieur au 1 <sup>er</sup> août 2008	--	4 800 €	--	1 900 €	800 €	7 500 €
Droits de plantation issus d'un arrachage effectué après le 31 juillet 2008 et ayant fait l'objet d'un contrôle préalable à l'arrachage par FranceAgriMer. Dans la limite de la superficie retenue lors du contrôle terrain.	300 €	4 800 €	4 500 €	1 900 €	800 €	12 300 €
Droits de plantation issus d'un arrachage effectué après le 31 juillet 2008 et ayant fait l'objet d'un contrôle préalable à l'arrachage par FranceAgriMer et ayant perçu une indemnité à l'arrachage (en plan collectif local 1, 2 ou 3)	--	4 800 €	--	1 900 €	800 €	7 500 €
Droits de plantations gratuits prélevés sur la réserve (JA)	--	4 800 €	--	1 900 €	800 €	7 500 €
Droits de plantations issus de transfert (droits achetés)	--	4 800 €	--	1 900 €	800 €	7 500 €
Droits de plantations anticipées	--	4 800 €	--	1 900 €	800 €	7 500 €

\* L'exploitant peut faire :

- Une demande de palissage et/ou d'irrigation en même temps que son acte de plantation et les travaux doivent être impérativement terminés au 31 juillet de la campagne de plantation concernée.
- Une demande de palissage et/ou d'irrigation peut être faite pour les campagnes suivantes dans le cadre du plan individuel. **Attention la demande de palissage seul doit être impérativement faites dans les deux campagnes suivant le versement de la prime de plantation.**

## Des propriétaires exploitants exonérés de la hausse de la taxe foncière sur les terrains constructibles



La majoration de 25% sur la taxe foncière n'est pas applicable aux terrains appartenant ou donnés à bail à un agriculteur.

Face au manque de terrains constructibles, dénoncé notamment par les promoteurs et constructeurs de maisons, la loi de finances 2013 prévoyait une « majoration obligatoire de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles dans les zones tendues. »

Un amendement rend non applicable cette mesure sur les terrains appartenant ou donnés à bail à un agriculteur. La loi de finance 2013

prévoyait une hausse sensible de la taxe foncière sur les terrains constructibles entre 2014 et 2016. Cette mesure visait à limiter la rétention de terrain dans les zones tendues pour favoriser la construction de logements et réduire la rétention foncière. Devant l'inquiétude des agriculteurs, premiers concernés par cette mesure, le gouvernement a déposé un amendement en novembre

2013 les exonérant de cette hausse.

Selon cet amendement, la majoration de 25% touchant la taxe foncière sur les terrains non bâtis dans les zones tendues « n'est pas applicable aux terrains appartenant ou donnés à bail » à un agriculteur. L'exposé des motifs précise que sont

**Les agriculteurs sont exemptés de la majoration touchant la taxe foncière**

aussi exclus de la majoration les terres en jachère. Et ce même amendement prévoit de reporter d'un an, au 1er janvier 2015, la majoration

pour les autres terrains en zones tendues.

« En ne renchérissant pas le coût de la détention des terrains à usage agricole situés en zone constructible, cette mesure permet de préserver l'agriculture de proximité et par conséquent l'existence de circuits courts pérennes », selon le gouvernement.

## Déclaration PAC 2014

Comme chaque année, la Chambre d'agriculture se mobilise pour vous informer et vous accompagner dans la réalisation de votre dossier PAC. Elle utilisera son outil de traçabilité et d'enregistrement des pratiques « Mes Parcelles » compatible avec TELEPAC ainsi qu'avec les obligations réglementaires des enregistrements de la conditionnalité.

### La prestation de la Chambre d'agriculture comprend :

- Un accompagnement individualisé par un conseiller.
- La création ou la mise à jour du Registre Parcellaire Graphique (îlots, parcelles...) sur l'outil « Mes Parcelles. »

- Le transfert du dossier complet sur le site TELEPAC, et si nécessaire le dépôt en DDTM de pièces papier jointes.

### Qui est concerné par les télédéclarations PAC ?

- Un détenteur de Droits à Paiement Unique, DPU.
- Un demandeur d'aides végétales : qualité blé dur, protéagineux...
- Un demandeur d'aides animales (PMTVA, aides ovines ou caprines).
- Un demandeur d'ICHN, d'aides à l'agriculture biologique, d'aides agro-environnementales.
- Un viticulteur bénéficiaire d'aides FranceAgriMer en 2011, 2012, 2013 au titre

de la restructuration du vignoble.

- Aide à l'assurance multi-risque climatique (prise en charge jusqu'à 65% de la part subventionnable).

**Pour les déclarants abonnés à Mes Parcelles la prestation est incluse dans l'abonnement. Pour les non abonnés, le coût est de :**

- Forfait de base 67€ HT/dossier (première ½ heure).
- Le temps supplémentaire sera facturé sur la base de 21€ HT/ quart heure.

**Les déclarations sont à déposer du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai 2014.**

Pour plus de renseignements contactez le service PAC à la Chambre d'agriculture au 04 67 20 88 44.



# OFFRES DE FORMATION

## COMMERCE

---

### *Drive fermier, le 1<sup>er</sup> pas!*

- Objectifs : mettre ses produits en ligne sur une boutique virtuelle collective et savoir gérer ses commandes de produits au sein du collectif.
- Dates et lieux : les 8 et 22 avril 2014 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond 04 67 20 88 59

### *Développer ses ventes de vins en France*

- Objectifs : comprendre les enjeux et particularités de la grande distribution, du circuit traditionnel français. Définir ses besoins en termes de force de vente. Savoir réaliser un plan d'action approprié.
- Dates et lieu : les 27 et 28 mai 2014 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Carole Foucrier 04 67 20 88 53

### *Savoir communiquer efficacement*

- Objectifs : apprendre à utiliser au mieux la communication média et hors média. Savoir bâtir un plan de communication.
- Dates et lieux : les 8 et 9 avril 2014 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Carole Foucrier 04 67 20 88 53

### *La vente efficace*

- Objectifs : savoir gérer le processus de vente, depuis la prise de contact, jusqu'à la signature du contrat de vente. Posséder les principales techniques de vente.
- Dates et lieu : les 17 et 18 juin 2014, les 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2014 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Carole Foucrier 04 67 20 88 53

### *Réaliser votre étude de marché*

- Objectifs : permettre aux stagiaires, qui souhaitent s'installer en agriculture sur des productions dites atypiques ou développer ces dernières, d'élaborer son étude de marché.
- Dates et lieu : les 11, 12, 24, 25 juin, et 16 juillet 2014 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Carole Foucrier 04 67 20 88 53

### *Réussir l'exportation de ses vins*

- Objectifs : savoir gérer le processus de vente, depuis la prise de contact, jusqu'à la signature du contrat de vente. Posséder les principales techniques de vente.
- Dates et lieux : les 8, 9 et 10 juillet 2014 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Carole Foucrier 04 67 20 88 53



Chambre Info® est le bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.  
Directeur de publication : J. Despey  
Rédacteur en chef : C. Arrighy  
Avec les remerciements à nos services pour leur travail et leur aimable participation.

Design © B-to-B Design in Montpellier - France  
Crédits photos ©123RF, ©CEHM, ©SERFEL, ©BASE, ©SICTOM de Pézenas-Agde, ©Chambre d'agriculture de l'Hérault et Photothèque Chambres d'agriculture.  
Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé sur papier 100 % recyclé avec des encres végétales. Ne pas jeter sur la voie publique.

## ENVIRONNEMENT

### AB Les Certiphytos

- Objectifs : permettre aux exploitants d'appréhender les aspects réglementaires, les risques pour l'homme, l'environnement et le raisonnement de toutes les interventions dans le cadre de l'application des produits phytosanitaires.
- Dates et lieux : sur deux journées de 7h.

Contact : Carole Foucrier 04 67 20 88 53

### AB Agriculture durable : Conduite raisonnée du vignoble

- Objectifs : conduire les vigneronns à pratiquer une agriculture durable.
- Dates et lieux : d'avril à décembre (8 demi-journées). Sur différents secteurs avec le conseiller viticole.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond 04 67 20 88 59

### Eco conduite de tracteur

- Objectifs : réduire sa consommation de carburant et préserver son matériel agricole.
- Dates et lieu : le 20 avril 2014, CUMA de Mauguio.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond 04 67 20 88 59

## ENOLOGIE/DÉGUSTATION

### Du caveau à la table

- Objectifs : être capable de parler de son vin. Comprendre l'intérêt d'accorder mets et vins.
- Dates et lieu : les 16 et 23 mai 2014 au Coteaux du Languedoc.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond 04 67 20 88 59

## INFORMATIQUE

### Atelier bureautique

- Objectifs : apprendre à utiliser des logiciels de traitement de texte et de traitement d'informations chiffrées.
- Dates et lieu : en atelier d'au moins 7h jusqu'à 70h selon vos besoins, dernier trimestre 2014, au CFPPA de Pézenas.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond 04 67 20 88 59

### Mes Parcelles

- Objectifs : permettre aux agriculteurs de se familiariser avec l'outil informatique Mes Parcelles, logiciel en ligne de gestion d'intervention dans l'exploitation agricole.
- Dates et lieux : durée de 7h ou 14h selon l'abonnement. A Lattes, Montblanc, Le Caylar, La Salvetat.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond 04 67 20 88 59

## DIVERSIFICATION

### AB Itinéraire technique des légumes d'hiver en maraîchage biologique et conventionnel

- Objectifs : donner les éléments de conduite technique de trois principales espèces de légumes d'hiver (choux, poireau et carotte) afin de perfectionner la réussite technico-économique de ces productions.
- Dates et lieu : le 8 avril 2014 à la Chambre d'agriculture de Montblanc.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond 04 67 20 88 59

**AB** Les formations techniques identifiées par le logo AB sont ouvertes à tout(e) agriculteur(trice), salarié(e) qui exploite en Agriculture Biologique.

### Les coordonnées de l'équipe formation

Sylvie Ginisty-Teulon au 04 67 20 88 28

Responsable service formation

Carole Foucier au 04 67 20 88 53 - [foucrier@herault.chambagri.fr](mailto:foucrier@herault.chambagri.fr)

Certiphyto / Formations commerciales

Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59 - [leblond@herault.chambagri.fr](mailto:leblond@herault.chambagri.fr)

Formations agricoles / Formations informatiques

Chambre d'Agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta A - CS 10010 - 34875 Lattes Cedex

Retrouvez toutes nos formations sur notre site internet :

<http://www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation/programmes.html>

Découvrez le nouveau numéro de *VIVE'Actu*, la publication de *VIVEA*, le fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise agricole



Au sommaire :

- Les territoires.
- Parcours de contributrices et de contributeurs.
- Dossier : les stagiaires en démarche d'installation : Qui sont-ils ? Quelles sont leurs pratiques de formation ?
- Parcours d'organismes de formation certifiés.
- Fiche mémo : l'égalité femmes hommes : De la conception au bilan d'une action de formation.
- Etude : les formations à la gestion des ressources humaines : Evaluer pour mieux former.

Feuilletez dès à présent la version flipbook de *VIVE'Actu* :

<http://www.vivea.fr/Flipbook/VIVActu140214/>

ou téléchargez le document en PDF :

[http://www.vivea.fr/wp-content/uploads/2013/04/VIVEActu\\_3\\_17.02.141.pdf](http://www.vivea.fr/wp-content/uploads/2013/04/VIVEActu_3_17.02.141.pdf)



**Chambre Info,  
le Bulletin d'information  
de la Chambre d'agriculture  
de l'Hérault**

La Chambre d'agriculture  
est une institution originale:  
à la fois établissement consulaire  
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:  
représentation, consultation et intervention  
lui confère une identité spécifique au sein  
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre  
d'agriculture propose de multiples services  
individuels ou collectifs à ses «ressortissants»:  
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,  
propriétaires, mais aussi filières agricoles  
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
HÉRAULT



**WWW.HERAULT.CHAMBAGRI.FR**

T: 04 67 20 88 00 - F: 04 67 20 88 95 - [contact@herault.chambagri.fr](mailto:contact@herault.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta - Maison des agriculteurs CS 10010 - 34875 Lattes Cedex